

GRANDS PRIX FONDATION DES FEMMES 2022

L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Notice de présélection

Les projets présélectionnés après cette première phase recevront un formulaire de candidature plus détaillé pour l'instruction de leur projet.

Intention

Le XXème siècle avait promis aux femmes la libération par l'indépendance économique. S'il est certain que les femmes ont gagné en émancipation et ont pu conquérir de nouveaux droits et statuts, le rééquilibrage économique n'a pas eu lieu.

Sur le marché du travail tel que nous le connaissons, la place des femmes n'est pas encore gagnée. Ainsi, 64% des femmes reconnaissent avoir été victimes de sexisme au travail. Stéréotypes, blagues à caractère sexiste, propositions sexuelles déplacées ; autant de freins à l'égale considération des femmes dans leur milieu professionnel. De plus, selon le Défenseur des Droits, au cours de leur vie professionnelle, 20% des femmes subissent du harcèlement et des violences sexuelles au travail. Conséquence de ce sexisme, les femmes, quand elles ne sont pas brisées par le harcèlement, sont moins bien considérées, ont plus de mal se faire respecter, à gravir les échelons, et sont donc, in fine, moins bien payées. Résultat : les inégalités salariales entre femmes et hommes ont la peau dure.

Aujourd'hui encore, tous temps de travail et tous métiers confondus, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est estimé à 24,5%¹. Outre le sexisme pur et dur (en équivalent temps plein et à poste égal les femmes touchent 16,5% de moins que les hommes²), une des causes de la discrimination et donc de la précarité des conditions de vie des femmes s'explique en partie par les différences en terme de rôle social. Plus touchées par la précarité en emploi, les femmes exercent une très large majorité des emplois à temps partiel et temps partiel subis (et touchent donc, un salaire partiel). La raison : il serait plus "naturel" que les

¹ Insee Références, "Femmes et hommes, l'égalité en question" – Édition 2017

² Eurostat, l'organisme de statistiques de l'Union Européenne, 2021



femmes occupent ou choisissent d'occuper des emplois à temps partiel au vu de "leur" besoin de conciliation travail-famille. Même à temps plein, la discrimination s'exerce : les femmes et les hommes ne font pas le même métier. Les métiers féminisés (soin, service à la personne qui les ont conduites en première ligne lors de la crise sanitaire) sont moins considérés socialement, et donc moins valorisés financièrement. Même quand elles cherchent à échapper aux rôles stéréotypés et à intégrer un secteur dit "masculinisé", elles ont 22% de chances de moins qu'un homme candidat d'être convoquée à un entretien par un.e employeur.se³.

Souvent ramenées à leurs capacités physiques supposées moindres et à leur capacité à procréer, les femmes sont nombreuses à voir leurs vies professionnelles impactées par une naissance ou la possibilité d'une naissance. Une donnée dont sont conscients 81% des Français.es, pour qui un congé maternité peut représenter un frein dans la progression de la carrière d'une femme (ce chiffre tombe à 50% pour un homme qui prendrait un congé paternité)⁴. Tant que le congé paternité obligatoire de 6 semaines ne sera pas mis en place, une solution plébiscitée par 60% de la population française, le couple hétérosexuel aura, de fait, toujours tendance à favoriser la carrière de l'homme.

Celle-ci reste en effet, objectivement et du fait des inégalités, souvent plus rentable que celle de la femme dans le couple hétérosexuel. Le salaire des femmes se trouve donc considéré comme le salaire d'appoint du couple, une position qui perdurera à la retraite avec une pension de droit direct en moyenne inférieure de près de 700€ par rapport à celle de son conjoint⁵.

Que se passe-t-il alors quand l'équilibre familial explose, que les couples se séparent ou que la femme doit fuir un conjoint violent ? Les conséquences de cette précarité économique sont dramatiques.

Les familles monoparentales, c'est-à-dire avec seulement un parent en charge de(s) enfant(s), représentent aujourd'hui une famille sur 5 en France. Parmi ces familles, dans 80%, ce sont les femmes qui sont en charge⁶. Leur situation financière précaire, cumulé au non versement des pensions alimentaires des ex conjoints (dans 40% des cas) entraînent dans ces familles un risque accru de tomber dans la pauvreté. De fait, un tiers des familles monoparentales vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté.

Alors que la crise sanitaire et la situation politique internationale ont accentué la précarité des Français.es, celle des femmes explosent. De la précarité à la grande pauvreté, la frontière est poreuse, et ce d'autant plus lorsque les femmes cumulent d'autres facteurs de discrimination et de vulnérabilité (femmes racisées, femmes migrantes, femmes handicapées, etc ...). Le nombre de femmes en situation de grande exclusion a explosé ces

³ Fondation des Femmes, *Testing sur les discriminations à l'embauche*, novembre 2018

⁴ Kantar pour la Fondation des Femmes, 2019

⁵ DREES, *Les retraités et les retraites*, édition 2020

⁶ INSEE, enquête annuelle de recensement 2018



dernières années. Elles représentent selon les estimations de l'INSEE 38% des sans-abri et sont confrontées à des problématiques propres à leur condition de femme dans la rue.

Plus que jamais il est nécessaire de prendre en compte la question du genre dans la prise en charge des personnes en situation de grande précarité. En œuvrant au côté des associations qu'elle soutient, la Fondation des Femmes s'engage à poursuivre son action pour lutter efficacement contre les discriminations multiples que subissent les femmes et à aller à la rencontre de celles qui sont le plus vulnérables. L'égalité ne sera atteinte que lorsqu'elle le sera pour toutes.

Nous sommes fières de présenter ces Grands Prix 2022, l'aboutissement de la générosité de nos mécènes, nos donateur.ice.s, de l'implication de nos bénévoles et du travail de l'équipe salariée de la Fondation des Femmes. Les prix remis permettront de récompenser financièrement, de valoriser et de visibiliser les solutions existantes et les innovations développées par les associations pour atteindre l'émancipation économique des femmes. Les prix se découpent en trois catégories qui ont été définies avec le Conseil Scientifique de la Fondation des Femmes composé d'associations de terrain à même de nous conseiller sur les besoins les plus criants. Notre ambition est de donner aux associations les moyens nécessaires à la mise en œuvre de leur action et de leur expertise auprès des femmes qui en ont besoin.

Calendrier

1. Phase de candidature

Appel à projets **du 18 mai au 3 juin 2022.**

Les projets présélectionnés seront recontactés pour la deuxième phase de sélection avec un dossier de candidature plus approfondi.

2. Sélection définitive

Appel à candidatures pour les projets présélectionnés **du 13 juin au 24 juin 2022.**

Choix des projets : **21 juillet 2022**

Résultats : **27 juillet 2022**

3. Remise des prix

A la Cité Audacieuse au 9 rue de Vaugirard en **septembre 2022**

Procédure de sélection





Description des catégories

Attention: choisissez bien la catégorie à laquelle vous souhaitez candidater.

Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet. Il n'est pas possible de soumettre plusieurs projets dans une catégorie.

CATÉGORIE 1: Insertion et accès à l'emploi

Favoriser l'accès à l'emploi des femmes les plus vulnérables et les plus discriminées

Face à la précarité et à la discrimination spécifique des femmes dans l'emploi, il est nécessaire de renforcer les capacités des associations et de lutter contre les inégalités dans le secteur de l'insertion pour que celui-ci puisse bénéficier à toutes les femmes, qu'elles soient détenues, migrantes, handicapées, racisées, isolées, sénior ou non diplômées. Car elles ont des facteurs de vulnérabilité supplémentaires face à la discrimination, cet axe vise à soutenir les initiatives leur permettant d'accéder à l'emploi et à une réelle égalité professionnelle.

CATÉGORIE 2 : Egalité professionnelle

Lutter contre les freins à l'égalité professionnelle

Les femmes sont en première ligne de la crise économique qui s'installe. La crise sanitaire a montré à quel point il est important de valoriser les métiers "féminisés" qui ont plus que jamais démontré leur nécessité pour notre société. Il est également essentiel de soutenir les initiatives luttant contre les freins à l'égalité professionnelle, en particulier contre les stéréotypes et les biais genrés, et visant à mettre en place une éducation égalitaire. De plus, l'accès aux secteurs professionnels "masculinisés" et aux secteurs dit d'avenir doit être favorisé.

CATÉGORIE 3 : Précarité

Lutter contre la précarisation en particulier économique des femmes

Les femmes sont les plus précarisées par la crise économique. La Fondation des Femmes, dans un tel contexte, vise par cet axe à continuer à soutenir et aider à déployer les initiatives qui permettent d'améliorer l'accès aux biens et aux services essentiels pour améliorer les conditions de vie des publics les plus précaires. Qu'elles soient isolées, victimes ou survivantes de violences, cheffes de famille monoparentales ou mères mineures, en situation de grande exclusion ou que ces personnes soient discriminées pour leur genre ou leur orientation sexuelle, il faut donner les moyens aux associations d'aller à leur rencontre pour leur donner accès aux ressources et aide de première nécessité dont elles ont besoin.



Critères d'éligibilité

- **NON LUCRATIF** : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations loi 1901, des fondations, des ONG, ou toute autre structure à **but non lucratif**.
- **DROITS DES FEMMES** : La Fondation des Femmes finance uniquement des structures dont la mission est **exclusivement dédiée** à la promotion des droits des femmes (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement de la santé des femmes...). Ainsi, ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont une partie de leur activité est dédiée à cette mission.
- **FRANCE** : La Fondation des Femmes ne peut financer que des associations françaises dont les projets sont menées en France (métropolitaine et Outre-Mer).
- Les organismes ne peuvent présenter qu'un projet aux Grands Prix.
- Les organismes déjà soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau.
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, ou même l'ensemble des activités de l'association si cela correspond à une catégorie. Des frais de fonctionnement peuvent être pris en charge.
- La Fondation des Femmes accepte autant de financer intégralement un projet que d'être co-financeur.
- Cet appel à projet ne finance pas les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires...), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire, les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique.
- Il est possible de présenter un projet en partenariat avec d'autres associations, en le précisant dans la question portant sur les partenaires. Un partage de la dotation pourra être discuté avec les porteur.euse.s de projet s'il est lauréat.



Critères de qualité des demandes :

- **Identification claire des bénéficiaires** (directes et indirectes) et de leur profil.
- **Impact du projet** et intérêt pour le bien commun.
- **Effet de levier et pérennité** : le financement de la Fondation des Femmes étant ponctuel, une attention particulière sera portée à la capacité du projet de se développer et de se pérenniser grâce à notre soutien. Par exemple, l'intégration d'une recherche-action au projet permettant de faire la preuve de la méthode et ainsi décrocher de nouveaux partenariats pour assurer la pérennisation du projet.
- **Degré d'innovation** : la Fondation des Femmes accorde une attention particulière aux projets innovants se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils afin de toujours mieux agir pour les droits des femmes. Cela ne signifie pas forcément un nouveau projet, il est possible de démontrer le degré d'innovation d'un projet déjà existant et s'adaptant à la situation actuelle.
- **Suivi et évaluation** : dans une démarche de transparence, il nous est important de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre et le succès d'un projet et ainsi de pouvoir communiquer clairement à nos donateurs sur les projets que nous soutenons. Des objectifs et indicateurs de résultats efficaces et pertinents sont donc indispensables.
- **Modèle économique stable et adapté au projet** : la structure doit être en mesure de porter le projet financièrement.
- **Cohérence et complémentarité** par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation des Femmes.
- **Travail en partenariat** : la coopération entre associations et autres acteurs sociaux est cruciale pour la Fondation des Femmes; une attention particulière sera portée à l'ancrage du projet dans l'écosystème associatif.

Dotation

Vous pouvez solliciter un soutien de **25 000 ou de 50 000€**. Ce soutien financier pourra s'étaler sur 12 à 24 mois selon les besoins des projets et un échéancier prévisionnel.

Comment déposer une demande :

Merci de remplir le formulaire de candidature pour la présélection : [ICI](#)

(ou copier le lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf5yDJIXCcEAfJsbz7FiNv59zr2rHO1pmqdK-RxbCXhCCqNxg/viewform?usp=sf_link)

Les formulaires de candidature détaillés seront envoyés aux projets présélectionnés.

Pour toute question : grandprix@fondationdesfemmes.org